

**Assemblée Générale
de la Commission Locale d'Information Nucléaire
auprès du CNPE du Blayais**

Braud et Saint Louis, 22 juin 2017

Liste des présents

Collège des élus

M Jean-Michel BELIS (Mairie de Fours)
M Jacques DEL CERRO (Mairie de Saint Androny)
Mme Valérie DUCOUT (Mairie de Saint Ciers sur Gironde)
M Bernard GRENIER (Mairie d'Anglade)
Mme Véronique JEANNIN (Mairie de Fours)
M Bernard LAVIE-CAMBOT (Mairie d'Etauliers)
M Alain RENARD (Président de la CLIN - Conseiller Départemental du canton de Nord Gironde)
M Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)
M Stéphane SAUBUSSE (Conseiller Départemental 33)
M Alain THOMAS (Mairie de Saint Yzan de Soudiac)

Collège des associations de protection de l'environnement

M Daniel DELESTRE (SEPANSO)
Mme Sylvie HAMON (Nature Environnement 17)

Collège des organisations syndicales

M Emmanuel MOULIN (FO)
M Patrick VIEILLE (CFDT)

Collège du monde économique et personnes qualifiées

M Florian GUILLAUD (personne qualifiée)
M Jacques MAUGEIN (personne qualifiée)
Mme Jacqueline RABIC (Syndicat des Pêcheurs – Professionnels de la Pêche)
M Stéphane ROUDEAU (Centre d'Etude Nucléaire de Bordeaux Gradignan)
M Jean-Louis VIVIERE (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux)

Membres avec voix consultative

M Richard BOISVERT (CNPE du Blayais)
M Paul BOUGON (Chef de la division de Bordeaux - ASN)
M Laurent CASTAGNA (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile)
Mme Corinne DÉRÉ (ASN)
M Claude GOBIN (Sous-préfet de Lesparre – Intérim du Sous-préfet de Blaye)
M Bernard LANDRY (CNPE du Blayais – médecin du travail)
M Thomas MIMIAGUE (Service Départemental d'Incendies et de Secours)
M José NOYA (CNPE du Blayais)
M Pascal PEZZANI (Directeur du CNPE du Blayais)
Mme Laëtitia PORTIER (CNPE du Blayais)

Secrétariat de la CLIN – Département de la Gironde

Mme Séverine PASCAL (CD33)
M Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CD33)

Invités

M Bernard BELAIR (ADSH-HG)
M Sylvain BOIVONS (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux)
M Dominique BOLUN (Tchernoblaye)
Patrick BOURNAT (Tchernoblaye)
Mme Marie CALDERON (Journal Haute Gironde)
M Olivier CAZAUX (Tchernoblaye)
M Patrick DESTRUMAUT (Tchernoblaye)
Mme Annie GAILLAT (Tchernoblaye)
M Philippe HELAINE (Association des Ecologistes pour le nucléaire)
M Jerome JAMET (Journal Sud-Ouest)
M Patrick JAMMES (Mairie de Saint Ciers sur Gironde)
M LOUVET (Tchernoblaye)
Mme Magali MARTIN (Greenpeace)
M Jean-Charles MOURLOT (Mairie de Saint Paul)
M Fabrice PARVERY (Nature Environnement 17)
M Jean-Michel PITON (Habitant de Haute Gironde)
M Lino PIVA (Saintonge Boisée Vivante)
Mme Maryse SINSOUT (Estuaire pour tous)
Mme Françoise THONIER (Tchernoblaye)
M Jean-Marie THONIER (Tchernoblaye)

Excusés

M Bernard BASSE-CATHALINAT (personne qualifiée)
M Dominique BUSSEREAU (Député de la Charente Maritime)
M Samuel BOUJU (Directeur de Cabinet – Préfecture de la Gironde)
M Jean-François DASSONVILLE (personne qualifiée)
M Florent FATIN (Mairie de Pauillac)
M Xavier LORIAUD (Conseiller Départemental du canton de l'Estuaire)
M Patrick MAUPIN (Greenpeace)
Mme Nicole PIZZAMIGLIA (Chambre de Commerce et d'Industrie)
M Philippe RENIER (Grand Port Maritime de Bordeaux)
Mme Michelle SAINTOUT (Mairie de St Estèphe)

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/ Validation du compte rendu de l'assemblée du 9 décembre 2016
- 2/ Bilan d'activité 2016 de la CLIN
- 3/ Bilan d'activité 2016 du CNPE du Blayais, par EDF
- 4/ Présentation de l'événement de radioprotection de niveau 1, du 10 avril 2017
- 5/ Information sur les actions engagées pour maintenir un état exemplaire des installations et renforcer la sécurité et la sûreté du CNPE
- 6/ Bilan 2016 de la sûreté, de la radioprotection et de l'impact sur l'environnement, par l'ASN
- 7/ Suivi des anomalies présentes à la centrale
- 8/ Etat de la mise en œuvre de l'extension du PPI à 20 km
- 9/ Bilan de la campagne de distribution de comprimés d'iode et suite pour 2017
- 10/ Retour d'expérience de l'exercice de crise des 23 et 24 novembre 2016

Alain Renard, Président de la CLIN, ouvre la séance en saluant le Sous-préfet de Lesparre, qui occupe temporairement les fonctions de Sous-préfet de Blaye, le Directeur du CNPE, le chef de la division de Bordeaux de l'ASN, les membres de la CLIN ainsi que tous les participants.

Il rappelle que la CLIN n'est pas le lieu d'un débat sur la politique énergétique de la France. En revanche, il réitère son souhait de voir les CLI dotées de moyens pour exercer pleinement les missions qui leur ont été données, tout en conservant une indépendance d'expression.

1/ Validation du compte rendu de l'assemblée du 9 décembre 2016

Les membres de la commission valide le compte rendu de la précédente assemblée générale.

2/ Bilan d'activité 2016 de la CLIN

La première assemblée générale de l'année s'est déroulée au mois de mai, à Saint Estèphe. Elle a été l'occasion de présenter le bilan d'activité 2015 de la CLIN, ainsi que le bilan d'activité du CNPE. L'ASN a présenté l'état de sûreté, la radioprotection et l'impact sur l'environnement du CNPE.

Une présentation sur la sécurité et l'accessibilité des sites nucléaires a été effectuée par un représentant du ministère de l'intérieur.

La seconde assemblée générale de l'année s'est tenue au mois de décembre à Bordeaux. Cette réunion, a été l'occasion de faire un point sur la distribution des comprimés d'iode, et un premier retour sur l'exercice de crise des 23 et 24 novembre 2016. Une information sur les pièces présentant des anomalies et des irrégularités a été effectuée par l'ASN. Enfin, l'Outil de sensibilisation aux problématiques Post-Accidentelles à destination des acteurs Locaux (OPAL) a été présenté par l'IRSN.

Les assemblées générales de la CLIN sont annoncées dans la presse et ouvertes au public.

La CLIN a participé aux trois réunions d'information du public pour la campagne de distribution de comprimés d'iode. Elle souhaite connaître les conclusions de cette campagne.

Pour l'exercice de crise des 23 et 24 novembre 2016, la CLIN a contribué aux réunions préparatoires, et a participé à l'exercice, en tant qu'observateur, sur trois sites (au COD à la Préfecture, au PCO à la Sous-préfecture de Blaye et au PC de crise de la centrale). La CLIN souhaite connaître les conclusions de cet exercice de crise.

- Le bureau de la CLIN a demandé à EDF une information sur la prise en compte du vieillissement par le CNPE. Cette réunion a permis de mieux comprendre la démarche de maîtrise du vieillissement des matériaux et notamment à travers le programme de maintenance préventive.
- Le suivi des événements significatifs a fait l'objet d'une réunion où six événements, choisis par la CLIN, ont été présentés et expliqués en détail.
- OPAL : en 2016 nous avons fait les démarches pour mettre en place une convention avec l'IRSN permettant d'utiliser cet outil et une demande de stagiaire a été effectuée pour accompagner la démarche de sensibilisation qui sera mise en place en 2017.
- Concernant la communication, il y a la page de la CLIN sur le site du Département (gironde.fr/clin) où tous les documents produits sont disponibles. Deux lettres d'information « CLIN Contact » ont été distribuées aux abonnés.

Participation à des travaux de l'ANCCLI :

- Réunions sur les réexamens de sûreté pour les VD4-900 et sur la poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900 MW au-delà de 40 ans.
- Réunions des chargés de mission qui permettent d'échanger sur nos pratiques.
- Les représentants de la CLIN ont participé à l'assemblée générale de l'ANCCLI, ainsi qu'à la conférence des CLI qui permet d'échanger avec l'ensemble des acteurs du nucléaire et les représentants des CLI.

3/ Bilan d'activité 2016 du CNPE du Blayais

Le CNPE est entré dans un mode de fonctionnement classique avec deux arrêts pour visite partielle, maintenance et remplacement de combustible et deux arrêts pour simple remplacement de combustible.

Durant l'été 2016, deux visites partielles se déroulent en simultané du fait du dossier ségrégation de carbone sur les générateurs de vapeur du réacteur 1.

Les résultats sûreté sont très satisfaisants. Ils sont conformes aux objectifs et pour certains en amélioration par rapport à 2015.

Concernant la sécurité les résultats restent perfectibles. Le nombre d'accidents de plein pied est en augmentation.

Il y a une bonne maîtrise de la radioprotection, même si la dosimétrie globale est supérieure à l'objectif, mais inférieure à 2015.

La dose moyenne pour les intervenants entrés en zone nucléaire est de 0,7 mSv.

Concernant l'impact sur l'environnement, les résultats sont satisfaisants et conformes au référentiel, sauf les rejets de fluides frigorigènes qui sont dus aux climatiseurs tertiaires.

Quelques investissements importants ont été réalisés en 2016 :

- Le bâtiment maquette, pour 2 millions d'euros ;
- Construction d'un nouveau bâtiment tertiaire, qui s'occupe des arrêts de tranche, de la prévision des activités à long terme, pour 10 millions d'euros ;
- Construction d'une « boucle 20 kv », ce qui permet d'avoir une alimentation électrique supplémentaire, pour 12,5 millions d'euros ;
- Mise en place de diesels d'ultime secours (DUS), un par réacteur, ce qui représente un cinquième moyen d'alimentation électrique en cas de nécessité. Il s'agit d'aménagements issus du retour d'expérience de Fukushima.

Il est rappelé qu'un peu plus de 38 millions d'euros de commandes de maintenance sont passées en Gironde.

4/ Présentation de l'événement de radioprotection de niveau 1, du 10 avril 2017, présenté par le Docteur Landry

Un intervenant qui travaillait sur un chantier de maintenance sur le réacteur 2 a déclenché le portique en sortie de zone. Il a été immédiatement pris en charge. Une forte contamination au visage est détectée. La particule radioactive a été retirée sur place.

On parle de « particule chaude » ou toute petite particule métallique de l'ordre de quelques dizaines ou centaines de micromètres, et qui a une activité importante de l'ordre de plusieurs dizaines ou centaines de kilo Becquerel.

Il s'agit d'une particule de Cobalt 60. Dans les centrales, les robinets sont faits d'un alliage constitué de Nickel. Lorsque des interventions sont faites sur ces robinets, il peut y avoir de tout petit bouts qui peuvent se détacher, se retrouver dans le cœur du réacteur, et subir une activation neutronique, transformant la particule en Cobalt 60 radioactif.

La mesure de l'activité de cette particule se situe entre 380 kBq et 390 kBq.

La dose à la peau se calcul sur une zone d'un dixième de millimètre. Ce qui va donner la dose à la peau, c'est le rayon bêta. Les rayons bêta du Cobalt 60 ont une très faible énergie. Leur parcours dans les tissus vivants est de l'ordre du dixième de millimètre.

Pour calculer la dose à la peau il faut connaître l'activité et la durée. Entre l'activité qui a dû contaminer et la détection en sortie de zone, il se passe 1 heure. Suivant le coefficient pris en compte, la dose à la peau est de 300 à 430 mSv. On se situe en dessous de la limite réglementaire, et il n'y a aucun risque sanitaire.

Si la dose à la peau avait dépassé la limite réglementaire, l'intervenant aurait eu une interdiction de travailler en zone contrôlée, sur 12 mois glissant, mais aurait pu continuer à travailler en zone non contrôlée.

Echange avec les participants :

Jacques Maugein remarque le niveau élevé de production pour 2016, avec des réacteurs peu de temps à l'arrêt. Dans le même temps, il note la forte augmentation des accidents du travail. Comment expliquer l'augmentation des arrêts de travail alors qu'il y a moins d'arrêt de tranche ?

Pascal Pezzani relativise le niveau de production qu'il qualifie de très moyen. La majorité des accidents sont des accidents de plein pied, en dehors des chantiers.

Stéphane Saubusse souhaite savoir si le CNPE a des actions de soutien de la vie culturelle en Médoc.

Pascal Pezzani précise que les partenariats sont essentiellement liés aux lieux d'habitation des agents.

5/ Information sur les actions engagées pour maintenir un état exemplaire des installations et renforcer la sécurité et la sûreté du CNPE, présenté par Richard Gauvert

Le risque incendie en zone nucléaire est un risque majeur. Depuis 2016, 8 agents travaillent à temps plein sur cette problématique.

Pour maîtriser ce risque, il y a :

- Un programme de remise en état des calorifuges avec, soit des remises en états, soit des changements.
- Sur les chantiers, des zones prédéfinies sont établies, et des moyens compensatoires, comme des extincteurs, sont mis en place.
- Depuis 2016, une personne est dédiée à l'appui et au conseil, afin d'accompagner la mise en place de chantiers.

Le premier constat, c'est que les temps d'entreposage sont moins longs, donc que les chantiers sont mieux préparés. Les constats d'écart sont traités beaucoup plus rapidement.

Le risque FME c'est le risque de la présence de corps migrants ou étrangers dans l'installation. L'objectif de la démarche est d'améliorer la sûreté des installations en garantissant la non-introduction de corps étrangers dans les circuits lors d'intervention de maintenance.

Pour cela, des moyens ont été mis à disposition des intervenants, avec des dispositifs qui permettent de sécuriser la tenue, ou de visualiser les outils manquants.

Echange avec les participants :

Alain Renard constate que les départs de feu sont un enjeu très important. Sont-ils engendrés par un défaut de matériel, ou le non respect de procédures. Il souhaite connaître l'analyse qui en est faite pour ceux de l'année 2016.

Pascal Pezzani précise que dans un grand nombre de cas, la venue des pompiers intervient suite à une odeur de brûlé ou un dégagement de fumée. Il n'y a pas eu de feu d'importance. L'objectif est de tout détecter, le plus en amont possible.

6/ Bilan 2016 de la sûreté, de la radioprotection et de l'impact sur l'environnement, par l'ASN

L'ASN a réalisé 16 inspections, dont 4 inopinées. 38 événements significatifs ont été instruits dont 4 événements concernant la sûreté classés au niveau 1 de l'échelle INES.

La révision de l'arrêté de rejets a été entamée.

Evaluation thématique de la situation rencontrée au cours de l'année 2016, et évolution de la situation par rapport à l'année précédente :

- Exploitation et environnement, l'évaluation est perfectible sur une minorité de points, et l'évolution se détériore.
- Radioprotection l'évaluation est perfectible sur une minorité de points, et l'évolution est en progrès.
- Maintenance, transport, 2^{ème} barrière, ESP, ESPN, 3^{ème} barrière, confinement et FOH, l'évaluation est perfectible sur une minorité de points et l'évolution est stable.
- Urgence, incendie et première barrière, l'évaluation est satisfaisante, et l'évolution est stable.

Pour plus de précisions sur le bilan 2016 de l'ASN, se reporter à la présentation.

Echange avec les participants :

Alain Thomas souhaite avoir des précisions sur le mauvais positionnement des agents en salle de commande, et savoir s'il y a un plan d'action qui est prévu.

Corinne Déré précise que l'analyse d'événements significatifs a montré que le 3^{ème} opérateur de tranche n'était pas suffisamment en recul par rapport aux deux autres opérateurs qui s'occupent du circuit primaire et du circuit secondaire. Un plan d'action a été réalisé par EDF pour clarifier le positionnement de l'opérateur de tranche.

Sylvie Hamon souhaite connaître les orientations du futur arrêté de rejets et de prélèvements.

Paul Bougon indique que l'ASN travaille à rénover le document réglementaire des rejets et prélèvement dans l'environnement. Aujourd'hui, ces prélèvements sont encadrés par un arrêté qui date de 2003. Il va être remplacé par deux décisions de l'ASN : la première sur les modalités de prélèvements, de rejets et de surveillance de l'environnement, la seconde sur les limites de prélèvements et de rejets des différents produits dans l'environnement.

Dans le cadre de cette rénovation, aucune limite ne sera révisée à la hausse. Il s'agira soit d'une stabilisation, soit d'une baisse de la limite.

Concernant les prélèvements, il s'agit essentiellement d'eau provenant de l'estuaire pour la plus grande part. Pour les rejets, il s'agit principalement, de rejets thermiques, de rejets gazeux dont certains sont radioactifs, ainsi que des produits chimiques et radioactifs sous forme liquide.

Maryse Sinsout souhaite savoir qui va réaliser l'étude d'impact environnemental et si le public sera consulté à cette occasion.

Paul Bougon rappelle que l'étude d'impact est produite par le demandeur d'une autorisation, ici l'ASN. EDF n'est donc pas tenue de réaliser une étude d'impact. Par ailleurs, dans la mesure où il s'agit de conserver des limites ou de les diminuer, l'ASN estime que l'impact résultant du rejet autorisé pour la centrale, n'est pas modifié par l'impact qui préexistait. L'étude de 2003 reste valable. Il n'y aura donc pas de nouvelle étude d'impact à l'occasion de cette rénovation.

La consultation du public est prévue sur la base des projets de décision de l'ASN, accompagnés d'une note technique. La CLIN sera consultée pour rendre avis sous trois mois. Enfin, la validation définitive, la décision fera l'objet d'une consultation par voie électronique.

Jacqueline Rabic constate qu'il n'y aura pas d'élévation de la température au niveau des rejets.

Une participante s'interroge sur la traversée de trains de combustible, ou de déchets radioactifs par la gare de Bordeaux.

Paul Bougon précise qu'il ne peut pas y avoir d'information du public sur les passages de ces convois. Des normes sont prescrites en fonction du type d'accident. Le colis doit assurer un débit de dose extérieur, inférieur à une limite donnée. Cela permet de s'approcher du colis sans risque d'irradiation.

Pascal Pezzani rappelle que pour chaque colis sortant, un certain nombre de contrôles sont effectués afin de respecter les normes. Il y a environ une dizaine de colis avec du combustible usagé qui sort de la centrale par an.

7/ Suivi des anomalies présentes à la centrale, par l'ASN

Les anomalies et les irrégularités sont issues de l'instruction qui a été faite dans le cadre de l'étude de conformité de la cuve de l'EPR de Flamanville.

Cela a conduit à deux affaires, qui concernent à des degrés divers le CNPE du Blayais : des anomalies de composition en carbone de certaines parties de générateur de vapeur, et des irrégularités concernant des pièces forgées dans l'usine AREVA du Creusot, qui relèvent de défauts d'assurance qualité.

Concernant les anomalies, il s'agit d'un problème technique. Ce sont des pièces qui contiennent une quantité de carbone plus importante que prévu. Le carbone est un des éléments de l'alliage qui rentre dans la composition de l'acier, néanmoins, il convient d'en maîtriser la quantité afin de ne pas perdre les propriétés attendues.

Concernant Flamanville, à la suite d'un contrôle demandé par l'ASN à AREVA, il a été mis en évidence une anomalie de la composition de l'acier au centre du couvercle et du fond calotte, avec des mesures de l'ordre de 0,3% de carbone au de 0,2%.

AREVA a entamé une procédure de justification, qui impose de réaliser de nouveaux essais mécaniques sur des composants représentatifs.

En décembre, les essais ont été achevés par AREVA et le dossier de justification a été remis à l'ASN qui a entamé une instruction de 6 mois.

Suite à cette affaire, l'ASN a demandé à EDF et AREVA de passer en revue l'ensemble des composants forgés pour savoir si certains d'entre eux pouvaient être concernés.

Sur l'ensemble des composants vérifiés au Blayais, seuls les fonds de générateur de vapeur sont concernés. Au total, ce sont 12 réacteurs qui ont été concernés.

Pour l'ensemble de ces réacteurs, l'ASN a considéré que les marges de sûreté restaient suffisantes, avec la mise en place de mesures compensatoires.

Concernant le Blayais, l'ASN a autorisé le redémarrage du réacteur 1, moyennant :

- La vérification de l'absence de défaut volumique et surfacique dans les zones affectées par ségrégation ;
- Une analyse par calcul mécanique permettant de dédouaner le risque de rupture brutale ;
- La mise en œuvre de dispositions compensatoires.

La mise en œuvre de ces dispositions a été contrôlée par l'ASN.

Le second point concerne les irrégularités. L'ASN a mis en évidence que les défauts d'assurance qualité à la forge du Creusot ont conduit à des écarts inacceptables. Il s'agit de dossiers barrés correspondants à des pièces dont le dossier ne correspondait pas au dossier fourni au client. Au total, ce sont 87 dossiers barrés concernant des réacteurs d'EDF. Blayais est concerné par 15 de ces dossiers barrés sur les réacteurs 1, 3 et 4.

Il y a des situations plus ou moins graves. Certaines situations concernent un écart au référentiel par rapport aux exigences attendues, d'autres situations concernent des écarts aux exigences internes à l'usine du Creusot, enfin, il y a des défauts d'assurance qualité qui concernent des problèmes de renseignement de document.

Pour Blayais, chacun des 15 dossiers a fait l'objet de justifications pour donner l'ensemble des garanties qui permettent de dire si la présence de ces pièces entraîne un risque pour la sûreté.

Après examen des justifications, l'ASN a estimé qu'elles étaient acceptables, et a autorisé le redémarrage des réacteurs.

Dans le cadre des dossiers barrés, le réacteur 2 de Fessenheim n'a pas été autorisé à redémarrer.

L'ASN a demandé à AREVA d'effectuer une revue de l'ensemble des dossiers y compris non barrés, c'est-à-dire de tous les équipements produits par l'usine du Creusot. Il s'agit d'un processus long, qui doit s'achever cet été.

Echange avec les participants :

Daniel Delestre souhaite savoir si les non-conformités majeures sur les 3 générateurs de vapeur du réacteur n°1 affectent les marges de sécurité liées au fonctionnement normal.

Ces non-conformités feront-elles l'objet d'une déclaration en tant qu'événements significatifs ?

Paul Bougon confirme qu'EDF a déclaré un événement générique pour l'ensemble des sites concernés. Concernant les générateurs de vapeur, il précise qu'effectivement, compte tenu de la présence d'une anomalie, la marge de sûreté est plus faible qu'attendue. L'analyse de l'IRSN a montré que cette marge reste conséquente en fonctionnement normal et même condition accidentel.

Une personne s'interroge sur les raisons qui conduisent à utiliser tout de même des pièces avec des anomalies. Pourquoi ne pas imposer à AREVA de changer ces pièces ?

Alain Renard considère qu'il s'agit d'une situation inadmissible.

Stéphane Saubusse s'interroge sur la méthode de vérification des dossiers barrés. Pourquoi un organisme indépendant ne peut pas effectuer le travail ?

Paul Bougon indique que l'ASN a demandé en 2015 et 2016 des audits complets et indépendants d'AREVA. La revue qui est actuellement demandée est réalisée par des personnels d'AREVA. L'ASN, qui a validé la méthodologie, effectue une surveillance du travail.

Une personne constate qu'il y a également des anomalies sur des colis. Elle souhaite savoir si l'ASN effectue des contrôles sur les transports de matières radioactives.

Paul Bougon précise qu'il s'agit d'un sujet qui est traité au niveau national. Il ajoute que les colis qui sortent du site sont systématiquement contrôlés.

Une personne souhaite savoir sous quelles conditions l'autorisation de redémarrage a été donnée par l'ASN à EDF. Est-ce que ces conditions sont compatibles avec les objectifs de production de la centrale ?

Paul Bougon indique que l'autorisation de redémarrage est donnée une fois que les modifications, notamment des règles d'exploitation, ont été mises en œuvre par EDF. L'ASN n'est pas tributaire des objectifs de production d'EDF.

8/ Etat de la mise en œuvre de l'extension du PPI à 20 km, par les services de l'Etat

Alain Renard rappelle que la CLIN s'était prononcée, il y a quelques années, pour un élargissement jusqu'à 80 km. Une annonce a été faite quant à l'élargissement du PPI jusqu'à 20 km. La CLIN souhaite connaître les modalités de cette mise en œuvre.

Le Sous-préfet de Lesparre rappelle l'importance des PPI, mais souligne qu'il n'a que peu d'éléments à partager. Le futur PPI, qui devrait concerner un peu plus de 80 communes, est attendu pour le second semestre 2018.

Laurent Castagna précise que la mise en place de ce nouveau PPI se fera en concertation avec les différents partenaires. Pour les nouvelles communes concernées, il y aura l'obligation de mettre en œuvre un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prenant en compte le risque nucléaire.

Alain Renard rappelle que la responsabilité de la CLIN est notamment de constater dans quelle condition le PPI se met en œuvre et demeure opérationnel. Le futur PPI devra prendre une nouvelle envergure de part la population concernée et les infrastructures d'accueil. Il faudra se questionner sur les dispositifs réellement efficaces pour gérer l'ensemble de cette population. Nous serons sur 2 départements, et sur les 2 rives de l'estuaire de la Gironde avec des difficultés de sensibilisation et une culture du risque à développer.

Il insiste sur la nécessité d'échanges entre les services de l'Etat et la CLIN afin d'être plus pertinent sur ces questions.

Echange avec les participants :

Une personne estime que préparer la population à un accident c'est bien, mais elle déplore la démarche de l'Etat qui consiste à rendre acceptable le nucléaire et le risque qui est lié.

Une autre constate que, pour la cuve de Flamanville, l'ASN mène toujours des études qui vont nécessiter du temps avant d'avoir une position définitive. Il y a quelques jours, le PDG d'EDF affirmait que le calendrier pour l'exploitation de l'EPR serait respecté.

Elle considère qu'il y a un manque de respect d'EDF vis-à-vis de la position de l'ASN. Elle estime qu'il serait temps que l'Etat assume son rôle de principal actionnaire pour effectuer quelques recadrages.

9/ Bilan de la campagne de distribution de comprimé d'iode et suite pour 2017, par les services de l'Etat

Alain Renard souhaite connaître le bilan de cette campagne en ce qui concerne le Blayais.

Laurent Castagna estime que le travail a été réalisé de façon assez complète. Le taux de retrait dans les établissements scolaire est de 95%, dans les établissements recevant du public ce taux est de 42,2%, enfin pour les particuliers il est de 49%.

Alain Renard considère que le mode de distribution, qui consiste en un acte volontaire, n'est pas satisfaisant.

Il serait intéressant que la CLIN puisse dialoguer avec les services de l'Etat, quant à la réalité de l'appropriation des pastilles d'iode par nos concitoyens. Une piste à explorer serait d'associer les relais professionnels.

Florion Guillaud informe que deux réunions avec l'ANCCLI ont eu lieu, sur le PPI et sur les pastilles d'iode. Il confirme que les Préfets vont recevoir un guide pour la mise en place du nouveau PPI qui comportera des dispositions nouvelles comme une zone d'évacuation de 5 km, ou la prise en compte des spécificités locales.

Concernant les pastilles d'iode, la réunion présentait les résultats au niveau national, qui ne sont guère meilleurs que ceux du Blayais. On se situe à environ 50% pour les particuliers.

En adressant les comprimés par la poste, on donne raison à ceux qui ne se sont pas déplacés.

L'ANCCLI souhaite que cette méthode de distribution ne soit pas renouvelée. Elle est favorable à une prise en compte locale, ce qui permettrait chez nous, une participation des élus locaux qui y sont largement favorables.

Jacqueline Rabic veut savoir vers qui elle doit s'adresser pour obtenir des pastilles d'iode pour les pêcheurs.

10/ Retour d'expérience de l'exercice de crise des 23 et 24 novembre 2016, par les services de l'Etat

Laurent Castagna estime que l'exercice de crise s'est bien déroulé. L'alerte des services a été satisfaisante dans l'ensemble, même si certains numéros de téléphone devront être remis à jour. Les mairies ont été alertées par le PCO. Il conviendra à l'avenir de déterminer qui transmet l'information.

Les maires auraient souhaité être informés par SMS de la tenue d'une audioconférence. C'est une mesure qui peut être envisagée.

La mise à l'abri a été jouée par une classe d'un établissement scolaire par commune. Il est souhaité que les PCS intègrent une distinction entre mise à l'abri et confinement.

Il est à noter que certaines écoles ont été prévenues par le rectorat et d'autres par la mairie. Il sera nécessaire de préciser qui donne l'alerte.

Il sera nécessaire de vérifier les réserves en eau et en nourriture, dont dispose chaque classe pour une durée maximale de 12 h.

L'évacuation de deux classes s'est plutôt bien déroulée.

Laurent Castagna précise que l'évacuation à 5 km n'est pas une mesure nouvelle du PPI. L'évacuation d'environ 5000 personnes de cette zone devra requérir toute l'attention des services afin d'éviter tout comportement déviant.

Il n'y a pas eu de difficulté particulière au COD (Centre Opérationnel Départemental), néanmoins les différents postes et cellules devront être mieux identifiés.

Echange avec les participants :

Une personne s'interroge sur la transmission de l'information en cas d'événement majeur, et rappelle qu'en 1999, il n'y a pas eu d'électricité pendant 5 jours.

Alain Renard rappelle que depuis 1999, la sécurité et la sûreté de la centrale ont été renforcées. La CLIN s'interroge sur la fiabilité des réseaux, et sur les moyens de transmission en cas de crise grave.

Il estime que globalement se pose la question de la culture du risque. L'organisation d'une évacuation aussi importante en cas de crise majeure doit être repensée. Il faut être en capacité d'évacuer, avec de l'auto évacuation ou du transport collectif, mais aussi d'accueillir.

Alain Renard remercie les intervenants, ainsi que les participants et clôt l'assemblée générale.